

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Lydia Schneider Hausser, Sophie Forster Carbonnier, Roger Deneys, Romain de Sainte Marie, François Lefort, Jean-Charles Rielle, Frédérique Perler, Boris Calame, Irène Buche, Christian Frey, Emilie Flamand-Lew, Jean-Michel Bugnion, Yves de Matteis, Salima Moyard, Lisa Mazzone, Michel Ducommun, Cyril Mizrahi, Caroline Marti

Date de dépôt : 25 juin 2014

Proposition de résolution pour maintenir des emplois industriels à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'annonce par l'entreprise Parker Hannifin Manufacturing Switzerland SA à Carouge de délocaliser sa production en Italie et en République tchèque ;
- la perte de 59 emplois à durée illimitée et d'environ 20 emplois temporaires ;
- les très bons résultats du groupe international Parker Hannifin dont le chiffre d'affaires a dépassé les 13 milliards de dollars en 2013 avec un bénéfice net de l'ordre du milliard de dollars ;
- la nécessité de garder une activité économique diversifiée dans le canton et de sauvegarder, en particulier, des emplois industriels ;
- la mobilisation du personnel, du syndicat Unia et de services de l'Etat pour construire un projet alternatif à la délocalisation de l'entreprise à l'étranger,

invite le Conseil d'Etat

- à soutenir les efforts du personnel de Parker Hannifin pour maintenir les emplois à Genève et à faciliter toute démarche aidant à la réalisation du contre-projet ;
- à intervenir auprès de la direction de Parker Hannifin pour qu'elle étudie sérieusement ledit contreprojet, si nécessaire avec l'aide d'une médiation ou d'une expertise externe, que le service de la promotion économique pourrait mettre à disposition.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 16 mai 2014, la direction de l'entreprise Parker Hannifin Manufacturing Switzerland SA à Carouge (anciennement Lucifer, usine de tradition active dans la production de dynamos, créée dans les années 1920) a annoncé à son personnel son plan de restructuration. Celui-ci prévoit le licenciement de 59 salariés et d'une vingtaine de travailleurs temporaires, sur un total de 107 personnes qui travaillent sur le site carougeois. Ce plan est la conséquence directe de la décision du groupe américain de supprimer en Europe occidentale quelque 1 500 emplois et de délocaliser la production vers des pays « à faibles coûts de production », notamment en Europe de l'Est.

Pour les emplois genevois, cela signifie concrètement la fermeture de l'unité de production dont les activités seraient délocalisées en Italie et en République tchèque. L'usine carougeoise produit notamment des valves et des électrovannes. Le groupe prévoit semble-t-il de maintenir une unité de « Recherche & Développement » à Genève, dans un site autre que celui occupé actuellement par l'usine à Carouge.

Vous avez suivi l'épisode de licenciement collectif chez Merck Serono en 2012, voici un nouveau coup dur pour la place industrielle genevoise : Parker Hannifin. Le fil conducteur de la série cauchemardesque en termes d'emplois et d'exode de savoir-faire est la maximisation du profit. Comme dans le cas du géant allemand de la biotechnologie, il s'agit ici d'un groupe international en très bonne santé. Le chiffre d'affaires de Parker Hannifin a dépassé en 2013 les 13 milliards de dollars avec un bénéfice net de près d'un milliard de dollars. Encore une fois, des dirigeants d'entreprise privilégient la maximisation à court terme du profit pour les actionnaires au détriment des intérêts des salariés et de la place industrielle genevoise.

La délocalisation, dans le cas qui nous préoccupe, a comme but principal une optimisation des coûts de production, une recherche de profit à court terme. Car, en pratique, l'entreprise fonctionne à plein, elle a des commandes qui nécessitent même l'engagement de personnel temporaire pour répondre temporairement aux besoins de production.

Les coûts de productions (principalement les salaires) sont la première raison de délocalisation alors que, pour les entreprises désirant relocaliser ou ayant relocalisé en Suisse, cet élément arrive en sixième position dans les

motifs de rapatriement (étude réalisée par le SECO en 2011 : Stratégie d'internationalisation et tendances à la délocalisation des entreprises suisse de production). Pour les entreprises désirant relocaliser ou ayant relocalisé leur production, les motifs négatifs de la délocalisation les plus importants sont par ordre d'importance : la qualité du travail et des biens produits, la flexibilité et capacité de livraison, les frais de coordination et de contrôle, le coût des transports et de la logistique, la disponibilité et fluctuation du personnel qualifié, frais du personnel, la perte du savoir, la piraterie.

Sauvegarder un pan industriel, une expérience acquise depuis 1920 et des compétences professionnelles comme l'entreprise Parker Hannini est donc une évidence.

Afin de sauver les emplois, le personnel a mandaté sa commission d'entreprise et le syndicat Unia pour élaborer, dans le cadre de la procédure de consultation prévue par la loi en cas de licenciement collectif, un contreprojet. Le nouveau « business model », élaboré avec le soutien de nombreux experts externes, prévoit de garder les compétences du personnel dans le canton en relocalisant la production sur un site géographique moins onéreux. La FTI a contribué à la recherche de solutions concrètes en proposant deux sites possibles (l'un à Plan-les-Ouates, l'autre à Vernier).

Les économies prévues et annoncées dans le cadre de la délocalisation dans des pays à plus faible coût salarial s'élèvent à environ 3 millions de francs. Cette somme cible serait aisément trouvée en modernisant les processus de production, tout en créant une entreprise répondant à plus de critères écologiques qu'actuellement.

Le 25 juin 2014, la direction de Parker Hannifin a annoncé à la commission du personnel et au syndicat Unia qu'elle n'entrait pas en matière sur le contreprojet et qu'elle procédera comme prévu au licenciement d'environ 80 personnes. Le jour même, le personnel a décidé, en assemblée générale d'entamer des mesures de lutte ; un premier débrayage aura lieu le 26 juin.

Dans un contexte économique marqué par la disparation de centaines de postes de travail dans le secteur industriel et un taux de chômage largement supérieur à la moyenne suisse, dans une augmentation des tensions sociales, Genève ne peut se permettre la fermeture, encore une fois, d'un site de production.

C'est pourquoi nous invitons le Conseil d'Etat à tout mettre en œuvre pour maintenir ce site de production dans le canton et c'est pourquoi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs le député-e-s, de renvoyer cette résolution au Conseil d'Etat.